

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 20 mars 2024

11. Rapport CM en réponse à la motion PSN (H. Wingo/J. Moeckli) « Davantage de places de garde dans la crèche municipale » (D. Bloch)

Depuis janvier 2024, la crèche a ouvert 6 places supplémentaires qui sont toutes occupées. L'augmentation du nombre d'enfants a été organisée de telle manière que la qualité de la prise en charge soit garantie, tant au niveau de la sécurité que du plaisir des enfants. Le Conseil municipal remercie la directrice et ses collaboratrices pour leur adaptation à des groupes comptant plus d'enfants.

Notre liste d'attente a été réduite par cette opération et probablement aussi parce que les parents, qui doivent travailler, trouvent d'autres solutions que la crèche quand il n'y a pas suffisamment de places disponibles. La capacité maximale des locaux actuels de la crèche est ainsi atteinte et des demandes d'augmentation du temps d'accueil d'enfants inscrits ne peuvent malheureusement pas être acceptées si un autre enfant ne diminue pas son temps de présence dans le même groupe d'âge.

Si les besoins d'accueil continuent à augmenter, un projet plus ambitieux devra être envisagé.

CONSEIL MUNICIPAL